

Tarifs avec bourses d'Études Privées : Barème 2026-2027

Uniquement pour les formations en initial – aucun frais demandé pour les formations en alternance

L'acompte d'inscription de 100€, doit être versé lors de la remise du contrat d'inscription.

Bourses internes grâce à la participation de nos entreprises partenaires qui attribuent à l'Ecole des subventions. Avec ces soutiens, nos étudiants ont la garantie de pouvoir bénéficier d'une remise sur les frais d'Etude, dont le montant est déterminé en fonction des revenus de leur famille. Ces bourses sont garanties jusqu'au 15 juillet.

Les tarifs incluent l'enseignement, le suivi pédagogique, un crédit de 100 photocopies ainsi que la cotisation au Bureau des Elèves de 15€ par année.

L'étudiant (hors CAP) devra également s'acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) lors de son inscription (d'un montant de 105€ en 2025) : www.cvec.etudiant.gouv.fr.

Les frais de scolarité à la charge de l'étudiant sont les suivants (possibilité de mensualiser les paiements) :

Revenu annuel imposable de la famille		CAP		BTS	
		0 ou 1 enfant à charge	2 enfants (ou +) à charge	0 ou 1 enfant à charge	2 enfants (ou +) à charge
Moins de 12 000€	Remise annuelle	1 800€	2 300€	2 800€	3 300€
	Scolarité due	2 190€	1 690€	2 500€	2 000€
De 12 000 à 15 000€	Remise annuelle	1 000€	1 500€	1 000€	1 500€
	Scolarité due	2 990€	2 490€	4 300€	3 800€
De 15 000 à 30 000€	Remise annuelle	800€	1 100€	800€	1 100€
	Scolarité due	3 190€	2 890€	4 500€	4 200€
De 30 000€ à 40 000€	Remise annuelle	400€	500€	400€	500€
	Scolarité due	3 590€	3 490€	4 900€	4 800€
Plus de 40 000€	Remise annuelle	200€	300€	200€	300€
	Scolarité due	3 790€	3 690€	5 100€	5 000€
Scolarité Annuelle (hors remise)		3 990€		5 300€	

Echéancier mensuel possible de 2 à 10 versements.

Nos formations ne sont pas éligibles aux bourses du CROUS.